

Négociations avec l'American Chemical Society : Couperin dénonce la politique tarifaire scandaleuse de cet éditeur

L'augmentation abusive du coût de l'information scientifique constitue une menace pour les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche – le cas de l'American Chemical Society est très significatif de pratiques que nous dénonçons et souhaitons porter à la connaissance de tous.

Le consortium Couperin vient de rejeter la proposition financière de l'American Chemical Society pour le renouvellement des abonnements 2013.

L'American Chemical Society est une société savante à but non lucratif ; les revues publiées par cette société font partie des titres les plus utilisés par les chimistes, au côté des revues de la Royal Society of Chemistry, de titres publiés chez Wiley-Blackwell ou Elsevier.

La raison de ce rejet est l'augmentation abusive des tarifs d'abonnement. La proposition 2013 prévoit une augmentation moyenne de 7% : entre 2008 et 2012, profitant de sa position monopolistique sur le marché, ACS a déjà augmenté ses tarifs de près 30% pour la France. Dans le contexte actuel de tension budgétaire, le consortium ne peut accepter un tel taux d'augmentation.

Les budgets documentaires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche n'ont pas connu d'augmentation depuis plusieurs années, et l'augmentation continue des coûts de la documentation électronique a singulièrement réduit leur marge de manœuvre. Depuis 2012, plusieurs établissements voient leur budget diminuer. L'enquête en cours au sein de Couperin montre pour 2013 une tendance à la diminution, en moyenne de 5 à 10 %, davantage pour certains établissements (jusque 25 %).

L'augmentation considérable et continue du coût de la documentation recherche fait peser une menace importante sur les équilibres budgétaires des établissements : le dégagement des fonds nécessaires au paiement des abonnements se fait au détriment des missions d'enseignement, et fait même courir un risque au financement des activités de recherche.

Dans le cadre du processus de négociation 2012-2013, Couperin a constamment alerté les éditeurs sur la situation tendue des établissements. Certains éditeurs ont accepté de revoir à la baisse leurs exigences financières.

Malheureusement, l'ACS n'a pas souhaité faire d'effort supplémentaire. L'analyse de cette société est que les tarifs payés par la France ne sont pas assez élevés au regard de ce que nous « devrions » payer. En effet, ACS a mis en place en 2008 un nouveau modèle tarifaire – qui aboutit à une augmentation générale des tarifs. L'application de ce tarif induit à terme une augmentation de plus de 100 % des tarifs que payait la France en 2007. ACS a donc proposé dans le monde entier des « plans de migration », dont l'objectif est de lisser l'augmentation sur plusieurs années.

Depuis 2008, les protestations unanimes des consortia du monde entier n'ont abouti à aucun résultat : les tarifs augmentent de manière inéluctable et l'éditeur refuse catégoriquement de revoir son modèle tarifaire.

Pourtant, avec un revenu 2011 de 458 M \$ et une « cagnotte » estimée à 864 M\$, la société bénéficie d'une santé financière florissante, comme nous l'apprend une dépêche du GFII :

<http://www.gfii.fr/fr/amico/184>

Le mouvement de protestation est international, certaines universités américaines ont désabonné et assuré via internet une vaste publicité à leur décision, relayée jusque dans le Times Higher Education :

<http://www.timeshighereducation.co.uk/story.asp?storycode=421363>

Les pratiques tarifaires de l'ACS, société savante à but non lucratif, nous semblent tout à fait contradictoires avec les prétentions de cette société à aider et soutenir la recherche scientifique. Bien au contraire, cette société savante, par ses pratiques tarifaires, nous encourage à supprimer les abonnements d'autres éditeurs, donc à réduire l'accès dont bénéficient les chercheurs aux données de la recherche. Et pourtant, le contenu des revues et leur validation scientifique sont assurés par les chercheurs, qui se voient contraints de payer très cher l'accès à l'information qu'ils produisent et valident.

Pour plus d'information, contacter :

Sandrine MALOTAUX

Responsable du Département Coordination des négociation documentaires - Consortium Couperin

Directeur du SCD et des bibliothèques - Institut National Polytechnique de Toulouse

Tel : 33 (0)5 34 32 31 15

sandrine.malotiaux@inp-toulouse.fr